



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des géosciences
et de l'environnement

Maîtrise universitaire en fondements et pratiques de la durabilité

Master of Arts (MA) in Foundations and Practices of Sustainability

Faculté des géosciences et de l'environnement
Université de Lausanne

Plan d'études

Entrée en vigueur | 20 septembre 2016



Faculté des géosciences et de l'environnement www.unil.ch/gse

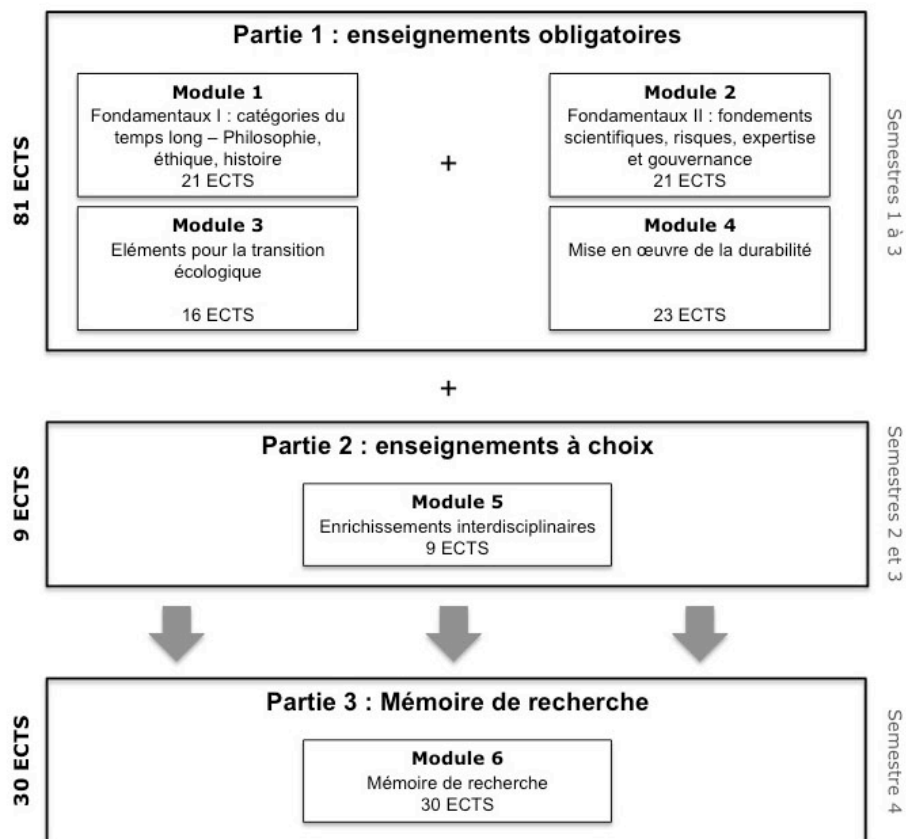
Plan d'études

Maîtrise universitaire en fondements et pratiques de la durabilité (MFPD) Master of Arts (MA) in Foundations and Practices in Sustainability

Dans ce document, le masculin est utilisé à titre générique, tous les titres et fonctions doivent être entendus comme masculins et féminins.

Cursus à temps partiel: Conformément à la Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires, le cursus d'un étudiant inscrit à temps partiel est le même que celui d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre de réaliser les études en 10 semestres au maximum. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique. Dans le plan d'études, la colonne « temps partiel » indique à quel semestre il est recommandé de suivre chaque cours.

La *Maîtrise universitaire en fondements et pratiques de la durabilité/ Master of Arts (MA) in Foundations and Practices of Sustainability* [ci-après MFPD] est organisée par - et sous la responsabilité de - la Faculté des géosciences et de l'environnement de l'Université de Lausanne. De niveau 2^{ème} cycle, ce programme de formation de 120 crédits ECTS a une durée prévue de 4 semestres après le Baccalauréat universitaire. Il est donné essentiellement en français.



Le présent plan d'études règle les dispositions suivantes :

- a) la liste des enseignements obligatoires et le nombre de crédits ECTS auxquels ils donnent droit,
- b) les différentes modalités d'enseignement et d'évaluation des enseignements obligatoires.

La Maîtrise universitaire en fondements et pratiques de la durabilité s'articule ainsi en trois parties :

1^{ère} partie : Trois semestres d'enseignements obligatoires (modules 1 à 4) pour un total de 81 crédits ECTS ;

2^{ème} partie : Des enseignements à choix (module 5) pour un total de 9 crédits ECTS durant les 2^{ème} et 3^{ème} semestres ;

3^{ème} partie: Un mémoire de recherche (module 6) pour un total de 30 crédits ECTS pendant le 4^{ème} semestre.

Légende du tableau des enseignements

1. **Enseignants** : N.N. = enseignant à désigner

2. **Type d'enseignement** : C = cours ex cathedra, E = exercices, T = terrain, TP = travaux pratiques, S = séminaires

3. **Heures** : les heures réelles totales correspondant à la durée des enseignements; jb = enseignement donné en jour-bloc ; djb = demi-journée-bloc

4. **Crédits ECTS** : un crédit ECTS équivaut à 25-30h de travail effectif

5. **Evaluation** : chaque enseignement est évalué au moyen d'un examen écrit ou oral ou d'une validation (contrôle continu, pratique, etc.). Les examens sont organisés pendant les sessions d'examens, les validations se déroulent pendant le semestre.

* * *

Partie 1 : Enseignements obligatoires

Module 1 : Fondamentaux I : catégories du temps long – Philosophie, éthique, histoire

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Anthropologie et idée de nature	D. Bourg O. Ferrari	•	•		28C		Orale	3	S1
Éléments d'histoire environnementale	G. Quenet (resp.) F. Locher	•	•		3jbC		Pratique	3	S5
Philosophie moderne et contemporaine : philosophie politique (de la justice globale à la justice intergénérationnelle)	H. Poltier/S. Zurbuchen (en alternance), Faculté des lettres	•	•		28C		Validation (Cci)	3	S3
Droit, société et environnement	A. Papaux, Faculté de droit	•	•			28C	Orale	3	S4
Ethique environnementale : introduction et cas pratiques	G. Hess	•	•		34C		Orale	3	S1
Ethique environnementale : approfondissement thématique	G. Hess	•	•			28S	CCi	3	S4
Durabilité et anthropologie économique	C. Arnsperger	•	•			28CS	Contrôle continu et Orale	3	S2
Total des crédits exigés pour ce module (évaluation à moyenne)								21	

Module 2 : Fondamentaux II : fondements scientifiques, risques, expertise et gouvernance

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Culture scientifique et connaissance de la littérature scientifique dans le domaine de la biodiversité	D. Couvet	•	•		3jbC		Pratique	3	S1
Culture scientifique et connaissance de la littérature scientifique dans le domaine du changement climatique	M. Rebetez, UNINE	•	•		3jbC		Pratique	3	S1
Culture scientifique et connaissance de la littérature scientifique dans le domaine des géoressources	B. Guénette-Beck	•	•		18CS		A définir	3	S1
Représentations et construction sociales du risque	H. Rayner, SSP	•	•			28C 14S	Pratique	3	S2
Professionnalisation de la participation et de l'expertise	Y. Sintomer, SSP	•	•		28C		Contrôle continu	3	S5
L'écopolitique globale	Y. Ariffin, SSP	•		•	56C		Contrôle continu	6	S7
Total des crédits exigés pour ce module (évaluation à moyenne)								21	

Module 3 : Eléments pour la transition écologique

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Économie écologique et transition	V. Boisvert	•	•		42C		Orale	3	S3
Approche critique des techniques	B. Guillaume	•	•			3jbC	Pratique	2	S2
Economie sociale et solidaire et transition	S. Swaton	•	•			28C	Ecrite	3	S2
Démocratie écologique et transition	D. Bourg	•	•		14C 14S		Pratique et Orale	3	S3
Monnaie, finance et transition	C. Arnsperger	•	•			28CS	Pratique et Orale	3	S2
Agroécologie et permaculture	A. Aebi, UNINE G. Morard	•		•	12C 12TP		Pratique	2	S5
Total des crédits exigés pour ce module (évaluation à moyenne)								16	

Module 4 : Mise en œuvre de la durabilité

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Expériences et acteurs de la durabilité : témoignages, conférences avec des professionnels	D. Bourg (coord.)	•	•		28S		Pratique	3	S5
Industrial Ecology: methodologies and strategies	S. Erkman,	•	•		28C		Pratique	3	S5
Les grandes questions du droit de l'environnement	A.-Ch. Favre, Faculté de droit	•	•		20C		Orale	2	S5
Consommation durable	M. Sahakian	•	•		28C		Pratique	3	S3
Communication et information sur l'environnement et le développement durable	S. Erkman	•	•		28C		Pratique	3	S7
Outils et pratiques pour la durabilité : gestion de projet ; management alternatif ; entrepreneuriat durable ; psychologie sociale et communication engageante (<i>cet enseignement se déroule sur trois semestres (SA et SP 1^{re} année ; SA 2^{ème} année)</i>)	S. Swaton (coord.)	•	•	•	42C 22S	28C	Pratique et Orales	9	S3, S4 (et S5)
Total des crédits exigés pour ce module (évaluation à moyenne)								23	

Partie 2 : Enseignements à choix

Module 5 : Enrichissements interdisciplinaires

Les étudiants complètent leur cursus académique avec des enseignements complémentaires proposés par la Faculté des géosciences et de l'environnement ou d'autres facultés ou d'autres universités en accord avec le coordinateur du Master.

L'étudiant doit faire valider au moins 9 crédits ECTS durant les deuxième et troisième semestres.

Chaque évaluation doit être réussie pour être validée ; il n'y a pas de compensation possible. En cas de double échec à une évaluation, l'étudiant peut choisir un autre enseignement à faire valider. Cette possibilité lui est offerte deux fois au maximum sous réserve de la durée des études (art. 9 du règlement d'études).

Pour les étudiants à temps partiel, il est recommandé de suivre les 9 crédits ECTS requis pendant les 4^{ème} et 6^{ème} semestres.

Partie 3 : Mémoire de recherche

Module 6 : Mémoire de recherche

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Mémoire de recherche		•	•	(•)		•		30	S6, S7 et S8
Total des crédits exigés pour ce module								30	

Le quatrième semestre est consacré à la réalisation d'un travail de recherche personnel sous la forme d'un mémoire de recherche.

La réalisation du mémoire est supervisée par un directeur de mémoire choisi par l'étudiant avec l'accord du Comité scientifique du MFPD. Le sujet de mémoire de recherche doit être défini au plus tard à la fin du 2^{ème} semestre en concertation avec le directeur du mémoire.

Une présentation écrite du projet de mémoire contenant la formulation d'une problématique, un plan général et une bibliographie sélective doit parvenir au directeur du mémoire au cours du 3^{ème} semestre, mais au plus tard le 1^{er} décembre. Les modalités de cette présentation écrite sont définies par le directeur du mémoire.

Le travail de mémoire de recherche est à rendre en principe à la fin du 4^{ème} semestre. Les modalités pratiques pour la rédaction et la soutenance sont précisées dans une directive de la Faculté.

Approuvé par le Conseil de Faculté le 10 décembre 2015



François Bussy
Doyen